

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE MARDI 7 SEPTEMBRE 2010 À LA SALLE JOSEPH-PELLETIER, SITUÉE AU 150, RUE SAINT-JOSEPH À SQUATEC.

Sont présents : M. André Chouinard, maire
 M^{mes} Juliette Côté, conseillère
 Suzanne Ouellet, conseillère
 Chantal Pelletier, conseillère
 MM. Raymond Malenfant, conseiller
 Gilbert Morneau, conseiller
 Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Danielle Albert, directrice générale, est aussi présente.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30 par André Chouinard.

RÉSOLUTION 2010-09-149

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2010-09-150

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2010 ET DE SON AJOURNEMENT LE MÊME JOUR

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire et de son ajournement du 2 août 2010 dans leur forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2010-09-151

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AOÛT 2010

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 août 2010 dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2010-09-152

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu que les comptes totalisant 209 585,74 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 09-2010 soient approuvés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Le résumé de la correspondance est classé sous la cote 102-102.

RÉSOLUTION 2010-09-153

REMERCIEMENTS À MONSIEUR LAVAL BOUCHARD SUITE À SA DÉMISSION

Sur la proposition de Juliette Côté, suite à la démission de monsieur Laval Bouchard, il est résolu de lui transmettre des remerciements pour le travail accompli et les services rendus durant les nombreuses années à l'emploi de la municipalité.

Les membres du conseil municipal lui souhaitent plein succès pour les nouveaux défis qui l'attendent.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – ABROGATION DES ARTICLES RELATIFS À L'IMPLANTATION DES PISCINES – RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 160

Juliette Côté, conseillère, donne avis de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un projet de règlement concernant l'abrogation des articles relatifs à l'implantation des piscines privées du règlement de zonage numéro 160. Lesdits articles doivent être abrogés suite à l'entrée en vigueur le 22 juillet 2010 du *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* adopté par le gouvernement du Québec et dont la responsabilité de veiller à son respect est confiée aux municipalités.

RÉSOLUTION N° 2010-09-154

ENTENTE AVEC CONSTRUCTION GERMAIN DUMONT INC.

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'approuver l'entente entre la municipalité et Construction Germain Dumont inc. suite aux travaux de réfection des infrastructures souterraines, de chaussée et des arrières des rues Fleur-de-Lys, Saint-Paul et Saint-Pierre et de la montée Saint-Pierre, travaux qui ont été réalisés en grande partie en 2009. Ladite entente consiste notamment en une retenue permanente de 50 000 \$ en compensation des défauts de construction constatés lors des vérifications des nouvelles conduites ainsi que la réparation de la fondation, de la chaussée, la cour de la Caisse populaire suite au bri d'aqueduc du 20 janvier 2010 aux frais de l'entrepreneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-09-155

FACTURE DU CONSULTANT GILLES SAVOIE

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de procéder au paiement des honoraires de monsieur Gilles Savoie pour les services rendus dans le dossier de la demande d'exclusion de la zone agricole de lots situés entre la route 295 Sud et le Petit lac Squatec. Ces honoraires s'élèvent à 7 452,69 \$ et le solde à verser s'établit à 5 663,20 \$. Cette somme sera assumée à 50 % par la municipalité, soit 2 586,85 \$, à plus ou moins 33 % par monsieur Michel Samson et à plus ou moins 17 % par Érablière Maurice Pelletier et fils inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-09-156

GÉRANCE DE LA SEIGNEURIE EN PÉRIODE HORS SAISON

Sur la proposition de monsieur Raymond Malenfant, il est résolu de confier la gérance de La Seigneurie à madame Louise Dumont et ce, pour la période s'étalant de la mi-septembre 2010 à la mi-mai 2011. Le salaire est celui établi à la grille salariale. De plus, ce mode fonctionnement sera réévalué au cours du mois de novembre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

SUIVIS :

RAPPORT DES COMITÉS

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT

- Les membres de la Corpo organisent une activité de financement se traduisant par un repas.
- Ils travaillent aussi sur un projet de poste d'accueil pour le Sentier national.

CARDIOTEC

- Pour le remplacement du responsable actuel, cinq (5) personnes ont déposé leur candidature. Deux ont été choisies, il s'agit de madame Francine Roy et de monsieur Claude Lagacé.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

- Actuellement, un projet est en cours sur le site d'enfouissement de Dégelis pour le recyclage de la tubulure d'érablière. Il y aurait un éventuel acheteur.
- Des garde-corps sont ajoutés autour des quais de déchargement dans tous les éco-centres pour éviter les accidents.
- La régie a procédé à l'achat d'une remorque de type domestique pour la cueillette des équipements électroniques notamment.
- Une redevance additionnelle de 10 \$ est imposée par le MDDEP à compter d'octobre 2010. Les coûts s'élèvent donc à 100,23 \$ la tonne de déchets.

CONSEIL DES MAIRES DU 16 AOÛT 2010

Les membres du conseil ont reçu copie du résumé de la réunion du conseil des maires du 16 août 2010. Il est classé sous la cote 114-240.

RÉSOLUTION N° 2010-09-157

RÉSERVATION DE DEUX BILLETS POUR LE GALA DE L'ENTREPRISE 2010

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu de réserver deux (2) billets au coût de 70 \$ chacun pour le Gala de l'entreprise 2010.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Danielle Albert, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20 h 40.

Je, André Chouinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directrice générale, secrétaire-trésorière